TRUJAS
CONCESSIONNAIRE - RÉPARATEUR AGRÉÉ
DISTRIBUTEUR DE PIÈCES DE RECHANGE PEUGEOT

Société par action simplifiée au capital de 2 144 130,36 €
R.C.S Versailles 493 445 878
Siret 493 445 878 00017 - APE 4511 Z
N° Intracommunautaire FR 82 493 445 878

Z.A. - 5, avenue Roger Hennequin
CS 70506 - 78197 Trappes Cedex
Tél : 01 30 16 22 22

RÉPARATEUR AGRÉÉ PEUGEOT
SUCCURSALE VN
Z.A. - boulevard des Arpents
78310 Coignières Maurepas
Tél 01 34 61 43 03

RÉPARATEUR AGRÉÉ PEUGEOT
1, avenue Georges Pompidou
78690 Les Essarts le Roi
Tél : 01 30 41 51 60

CARWEST

COURRIER ARRIVÉ
10 SEP. 2018
COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION

PEUGEOT

SAINT QUENTIN EN
YVELINES BD : MG160010
1 RUE EUGENE HENAFF
78192 TRAPPES CEDEX

VOUS AVEZ ETE ACCUEILLI PAR JULIEN DARGERY

FACTURE en Euro N° 0179704 TRAPPES le 6.09.2018 A0

XXXXXX

SI21175045 - DC177MP - M à J 02/2013 - PARAGON - Tél. : 01 46 49 41 36

N° DOCUMENT	N° CLIENT	VOTRE COMMANDE	MARQUE	V.I.N.	N° IMMATRICULATION	KILOMÉTRAGE	N° COMMANDE
	7519		PEUGEOT	VF3PSCFBCGR133450	EJ-530-LW	17386	27407

DÉSIGNATION	N° PIÈCE	QUANTITÉ OU TEMPS	C T	PRIX UNITAIRE HORS TAXE		PRIX UNITAIRE NET HORS TAXE	MONTANT
FACTURATION UTILISEE : TEMPS BAREME							
- OPERATIONS SYSTEMATIQUES D'ENTRETIEN -		1,00	2	70,00		70,00	70,00
JOINT	18343 6822.AG	1	2	1,80	5,0	1,71	1,71
FILTRE A HUILE	18343 16163998.80	1	2	16,66	26,0	12,33	12,33
TOTAL ACTIVA 5W30	18343	2,80	2	18,50	20,0	14,80	41,44
E:LIQUIDE LAVE	18343 16119112.80	1	2	1,82	20,0	1,46	1,46

DATE D'ECHEANCE: 30.11.2018

RECTIFICATION:LE TAUX D'INTERETS APPLIQUE EN CAS DE RETARD DE REGLEMENT EST LE TAUX DE LA BCE MAJORE DE 10%

www.peugeot.fr

DONT TVA/LUB 8,29

TOTAL HORS TAXE	MONTANTS T.V.A. acquittés sur les débits suivant autorisation de l'Administration			TOTAL T.T.C.
126,94		126,94 25,39		152,33 E

COUPON A JOINDRE A VOTRE RÈGLEMENT

N° DOCUMENT	N° CLIENT	N° COMMANDE
0179704	7519	27407

060918 152,33 E

AFAQ ISO 9001 VERSION 2000

PEUGEOT RAPIDE

PEUGEOT OCCASIONS DU LION

MODALITÉS ET CONDITIONS DE RÈGLEMENT : "Toutes nos ventes, fournitures, réparations et prestations de services sont payables à nos bureaux, au comptant à la date de facturation et ne font l'objet d'aucune condition d'escompte. Lorsque l'acheteur est un professionnel, en application de l'article L441-6 du Code de commerce, il est expressément convenu qu'en cas de retard de paiement, l'acheteur pourra se voir appliquer des pénalités calculées sur les sommes exigibles et non payées à bonne date au taux minimum prévu par la loi, égal à 3 (trois) fois le taux d'intérêt légal en vigueur, à compter de la date d'exigibilité desdites sommes. Par ailleurs, une indemnité forfaitaire pour frais de recouvrement d'un montant minimum de 40€ (quarante euros) pourra être appliquée à l'acheteur.
RÉSERVES DE PROPRIÉTÉ : Le transfert de la propriété des marchandises objet de la présente facture est suspendu jusqu'au paiement intégral de leur prix conformément aux dispositions de l'article L 621-122 du Code de Commerce, les risques étant néanmoins transférés à l'acquéreur dès la livraison des marchandises.
ATTRIBUTION DE COMPÉTENCE : En cas de contestation entre commerçants, les tribunaux compétents sont ceux dans le ressort desquels se trouve le siège de notre établissement."